

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Corporation Aurifère Vior inc. (« **Corporation Aurifère Vior** » ou la « **Société** ») s'engage à intégrer la gestion responsable de l'environnement dans tous les aspects des activités de la Société. Consciente de l'importance cruciale du développement durable des ressources, Corporation Aurifère Vior, par le biais de sa Politique environnementale (la « **Politique** »), défend une culture d'amélioration continue des pratiques environnementales, garantissant une exploration responsable et la création de valeur à long terme.

ENGAGEMENTS

Corporation Aurifère Vior s'engage à :

- Protéger l'environnement.
- Respecter rigoureusement les lois et règlements des juridictions dans lesquelles nous opérons, et se conformer aux obligations relatives aux règles, codes et normes auxquels nous souscrivons, qui concernent nos aspects et impacts environnementaux.
- Évaluer chacune de nos activités en considérant les impacts et les risques potentiels pour la biodiversité et les écosystèmes, le milieu humain et social, dans un but de prévention, de conservation et de protection.
- Appliquer l'approche d'atténuation éviter-minimiser-restaurer-compenser afin de tendre vers l'absence de perte nette de biodiversité.
- Élaborer des plans d'action d'urgence pour atténuer les effets négatifs des événements imprévus.
- Concevoir et utiliser nos installations avec des technologies éprouvées et les techniques les plus efficaces afin de minimiser les risques pour l'environnement, la santé et la sécurité des personnes, tout en gardant à l'esprit les préoccupations des communautés.
- Accroître la conscience environnementale des employés en leur offrant de la formation et des outils appropriés pour prévenir les risques et répondre efficacement à tout incident.
- Assurer une utilisation efficace, intégrée et inclusive des ressources naturelles et des biens de consommation tels que l'eau et l'énergie.
- Minimiser l'empreinte de nos activités et réduire les émissions dans l'air, l'eau et le sol, y compris la production de matières résiduelles et de gaz à effet de serre (GES).
- Évaluer notre résilience aux changements climatiques et réduire le plus possible nos émissions de GES, en réalisant des évaluations de risques significatifs liés au climat, en quantifiant annuellement nos émissions afin de mesurer notre performance et en intégrant ces réalités à notre stratégie d'affaires.
- Restaurer les sites pour assurer leur stabilité physique et chimique et rétablir la viabilité et la diversité des écosystèmes par des mesures de réhabilitation progressive et mettre régulièrement à jour les plans de fermeture et de réhabilitation et s'assurer que les garanties financières associées soient adéquates.
- Veiller à ce que les parties intéressées potentiellement affectées par les impacts soient consultées et informées de nos performances et objectifs environnementaux.
- Viser l'amélioration continue en mettant en œuvre des programmes de gestion environnementale, en révisant annuellement nos engagements et nos objectifs, en recueillant des données et en analysant des statistiques, en réalisant des audits et en élaborant des plans et des cibles pour améliorer la performance.
- Collaborer avec les principales communautés d'intérêts et le gouvernement à l'aide de partenariats et/ou de partage d'information afin d'améliorer les connaissances de l'industrie et sa contribution à la conservation de l'environnement.
- Veiller à ce que les ressources – humaines, matérielles et financières – nécessaires soient disponibles pour assurer la promotion, la planification et la mise en œuvre de la présente Politique.

ATTENTES

Afin d'atteindre nos objectifs en matière d'environnement, Corporation Aurifère Vior s'attend à ce que :

- Tous les cadres, gestionnaires et superviseurs soient des ambassadeurs dans la promotion et le maintien de notre culture de saine gestion environnementale et acceptent leur responsabilité dans l'élimination des risques potentiels.
- Le département de l'environnement soutient cette Politique en élaborant, en mettant en œuvre et en maintenant des normes et des protocoles pour atteindre les objectifs de performance et soutenir les activités sur le site.
- Tous les employés, sous-traitants et fournisseurs de biens et services soient responsables de l'exécution de leurs activités conformément à cette Politique.



Les questions environnementales seront régulièrement présentées au Conseil d'administration afin de contrôler les performances de Corporation Aurifère Vior, y compris toutes les mesures correctives, et de confirmer que la Société respecte la présente Politique.

RÉVISION DE CETTE POLITIQUE

Le Comité de gouvernance et de rémunération examinera la présente Politique périodiquement, selon qu'il le jugera opportun, et proposera les modifications recommandées au Conseil d'administration. Toutes les modifications seront portées à l'attention de chaque membre du personnel de Corporation Aurifère Vior dès leur entrée en vigueur.

La présente Politique a été adoptée par le Conseil d'administration le 13 août 2025 et amendée le 18 mars 2026.